

20
24

FONDS DE DOTATION

Rapport d'activité



LA FRANCE
S'ENGAGE

1. PRÉAMBULE

Le Conseil d'administration de la Fondation *La France s'engage* du 22 novembre 2023, au vu de l'incompatibilité de financements d'entreprises privées lauréates de *La France s'engage* et du maintien dans la durée de l'exemption fiscale dont la Fondation bénéficiait, a décidé de la création d'un fonds de dotation.

Ce fonds de dotation a pour objet exclusif, dans un cadre non lucratif, sans que les résultats ne puissent être distribués, et dans le cadre des dispositions prévues par l'article 238 bis, 4 du Code général des impôts :

- **de verser des aides financières permettant la réalisation d'investissements** tels que définis au 3 de l'article 17 du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;
- **de fournir des prestations gratuites d'accompagnement**, n'ayant pas de caractère habituel, à des petites et moyennes entreprises, telles qu'elles sont définies à l'annexe I au règlement (UE) n°651/2014 du 17 juin 2014 précité, relevant de

l'article 1^{er} de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et le cas échéant bénéficiant de l'agrément entreprise.

La création, pour une durée indéterminée, du fonds de dotation *La France s'engage* a été publiée au journal officiel du 8 avril 2024. Son SIREN est le 929 057 909 et son siège social sis au 38, rue de la Folie Regnault 75011 PARIS.

Par ailleurs, le 18 juillet 2024, **la direction régionale des finances publiques (DRFIP) a accordé au fonds de dotation *La France s'engage* l'agrément** prévu au 4 de l'article 238 bis du code général des impôts **permettant ainsi d'ouvrir droits à réduction d'impôts pour les donateurs au fonds de dotation.**

Le montant de la dotation initiale, apportée par le fondateur à la Fondation *La France s'engage*, conformément aux statuts, est de 15 000 euros.

L'apport en ressources pour 2024, en sus de la dotation initiale, a été de 500 000 euros.

Le Conseil d'administration en date du 4 septembre 2024 a nommé pour une durée de 6 ans comme commissaire aux comptes titulaire, sans suppléant, RSM FRANCE (800 709 891 RCS Paris - domiciliée au 26, rue de Cambacérès 75008 Paris).

Une convention de gestion entre la Fondation et le fonds de dotation a été entérinée par les conseils d'administration de chacune des entités et signée le 11 février 2025.

Les conventions ont été signées avec les trois lauréats de la promotion 2023 et les premières tranches de financement versées.

Il n'y a pas d'autres faits marquants sur l'exercice 2024.

2.

FONCTIONNEMENT INTERNE

Sont listés à la suite les différents organes de gouvernance du fonds :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Président – Fondation La France s'engage
en tant que fondateur et personne morale représentée par
Madame Nadia Bellaoui

Représentant d'un membre du Conseil d'administration du fondateur
Stéphanie Dupuy-Lyon
pour le Groupe La Poste

Représentant d'un membre du Conseil d'administration du fondateur
Nathalie Sauvanet
pour BNP Paribas

DATES DE RÉUNION & ORDRE DU JOUR

> 2 juillet 2024

1. Modifications statutaires
2. Pouvoirs

> 4 septembre 2024

1. Point sur l'agrément et les modifications statutaires
2. Approbation du projet de convention de gestion administrative
3. Approbation du projet de convention de soutien financier
4. Approbation du soutien aux lauréats 2022, 2023, 2024

Il n'y a pas d'autres organes de gouvernance du fonds de dotation les ressources annuelles étant inférieures à 1 000 000 d'euros par an.

3. RAPPORTS AVEC LES TIERS

1. LES ACTIONS DE COMMUNICATION MENÉES PAR LE FONDS

Il n'y a pas eu d'action de communication spécifique de la part du fonds de dotation de *La France s'engage*.

2. LISTE DES PARTENAIRES DU FONDS

Le fonds de dotation a un partenaire unique qui est son fondateur la Fondation *La France s'engage* et avec lequel a été établie une convention de gestion détaillant, entre autres, la mise à disposition de personnel à titre gratuit de la part de la Fondation ainsi que les droits de propriété intellectuelle et d'image. Il n'y a pas d'autres partenaires en 2024.

3. LES ACTIONS DE PROSPECTION DE DONATEURS MENÉES PAR LE FONDS

Le donateur unique du fonds de dotation est la Fondation et il n'a pas été mené d'actions de prospection de donateurs complémentaires en 2024.

4.

ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et leurs montants.
En 2024, le fonds de dotation a soutenu financièrement les lauréats suivants :

LES JARDINS DE SOLÈNE

27 allée de Prato, ZA Prato 1,
84210 Pernes-les-Fontaines

Les Jardins de Solene favorise l'inclusion sociale par l'emploi de personnes en situation de handicap, lutte contre le gaspillage alimentaire et soutient les agriculteurs locaux pour offrir une alimentation saine et accessible au plus grand nombre.

Le projet financé - Interfaces Inclusives pour le Développement d'Ecosystèmes Alimentaires, Locaux, Équitables et Solidaires IDEALES ! - oeuvre à l'autonomie alimentaire et l'inclusion par la revalorisation des filières agricoles, grâce à des équipiers en situation de handicap.

► 67 000 €

KWALA FAYA

485D route de la distillerie, Cogneau Lamirande - 97351 Matoury

Kwala Faya est une société coopérative d'intérêt collectif participative (SCIC) basée en Guyane française qui a pour ambition de donner un accès à l'électricité aux communes isolées de ce vaste territoire. La structure forme les habitants pour qu'ils deviennent installateurs, accompagne leur montée en compétences et sensibilise sur les enjeux de l'électricité.

Le programme est basé sur 3 actions complémentaires :

1. le développement de magasins de matériel électrique et électroménager performant afin de pouvoir apporter des conseils aux habitants dans une langue qu'ils maîtrisent,
2. la collecte puis le tri des équipements usagés via une entreprise d'insertion dans une perspective de réparation et de réemploi. Le matériel réparé peut alors être revendu et le matériel hors d'usage est évacué et remis aux éco-organismes qui en ont la charge,
3. le développement d'une cellule logistique permettant la mutualisation du transport afin de limiter les coûts et les impacts environnementaux.

Ce programme, développé sur la commune de Camopi (fleuve Oyapock, frontière brésilienne), est en cours d'essaimage sur 2 autres villages en 2024 Taluen et Mofina (fleuve Maroni, frontière surinamaïse) puis 2 autres encore à l'horizon 2025 toujours sur la région Maroni, accueillant de nombreuses populations isolées.

► 84 000 €

Groupement Régional Alimentaire de Proximité - GRAP

3 grande rue des feuillants - 69001 Lyon

Les coopératives GRAP (Groupement Régional Alimentaire de Proximité), la CAAP (Coopérative Auvergnate Alimentaire de Proximité) et la Mache déploient le concept de coopératives régionales afin de redynamiser les commerces et les ateliers d'artisanat alimentaire. À travers la mise à disposition d'outils techniques mutualisés (informatique, gestion, logistique, achats, accompagnement métier, vie coopérative) et un plaidoyer sur les questions de déploiement de ses modèles coopératifs pour la filière alimentaire durable, la coalition souhaite réduire le risque entrepreneurial, notamment pour des populations éloignées de ces domaines.

Le projet porte sur l'essaimage du Projet GRAP - GRAP en Pays de Loire et en Auvergne pour implanter un réseau de coopératives et d'entrepreneurs engagés au service d'une alimentation responsable et de territoires vivants.

► 100 000 €

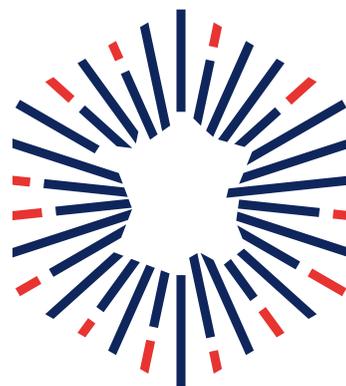
5.

PERSONNES MORALES

Liste des personnes morales¹ bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation.
Pour les différents lauréats cités en point 4 vous trouverez ci-dessous les coordonnées, formes juridiques ainsi que les montants de financements en 2024 :

| | | | |
|---------------------------|--|--|--|
| Dénomination | LES JARDINS DE SOLÈNE | KWALA FAYA | GRAP |
| Siège social | 27 allée de Prato ZA Prato 1 84210 Pernes-les-Fontaines | 485D route de la distillerie Cogneau Lamirande 97351 Matoury | 3 grande rue des feuillants 69001 Lyon |
| Adresse électronique | solene@lesjardinsdesolene.com | gerance@kwalafaya.org | marie.michel@grap.coop |
| Site internet | https://lesjardinsdesolene.com/ | https://kwalafaya.org/ | https://www.grap.coop/ |
| Forme juridique | SAS ESS | SCIC | SCIC SA |
| Coordonnées téléphoniques | +33 6 24 14 44 75 | +594 6 94 12 42 87 | +33 7 81 97 21 66 |
| SIREN | 829 192 681 | 75 367 801 000 038 | 790 058 572 |
| Dotations 2024 | ▶ 67 000 € | ▶ 84 000 € | ▶ 100 000 € |

(1) Il s'agit des personnes morales à but non lucratif utilisant les redistributions versées par le fonds de dotation dans l'accomplissement de leurs œuvres et de leurs missions d'intérêt général (article I de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).



**LA FRANCE
S'ENGAGE**

38 rue de la Folie-Regnault - 75011 Paris